

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie lundi 30 mars 2026, à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Sylvain SOTTON, Maire.

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSC Adeline, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, MOULAT Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LICHANI Mohamed, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : BULLIAT Daniel, LONGIN-PETIT Florence (A donné procuration à CARRETTE Alain), BONNETON Carole (A donné procuration à ATHIMON Anne-Dominique)

1 - DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. MOULAT Christian a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE MODIFICATION DU POINT 10 INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR

La délibération sera appliquée de façon plus générique en utilisant le terme « tout organisme financeur » au lieu du financeur LEADER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour modifier ce point à l'ordre du jour

Il est traité lors du point 10.

2- PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 22 mars 2026 est approuvé à l'unanimité par le conseil.

3-DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ACCORDÉES AU MAIRE.

- Néant

4- DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Monsieur le Maire expose que l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont dans ce cas constituées dès le début du mandat du Conseil Municipal.

Suite au dernier renouvellement du Conseil Municipal, celui-ci désigne les membres siégeant dans chaque commission

URBANISME – GRANDS TRAVAUX- BATIMENTS	
Président	Sylvain SOTTON
Membres	Alain CARRETTE, Florence LONGIN-PETIT, Philippe LAPRUN, Janyce DUMONT, Éric RESTIER

FINANCES	
Vice-Président	Alain CARRETTE
Membres	Adeline BOSC, Daniel BULLIAT, Agnès LARGE, Christian DUMOULIN, Florence LONGIN-PETIT, Jean Jacques GONACHON, BONNETON Carole.

ÉCOLES - PÉRISCOLAIRES	
Vice-Président	Agnès LARGE,
Membres	Christian MOULAT, Alain CARRETTE, Justine RONZE.

ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE	
Vice-Président	Christian DUMOULIN
Membres	Adeline BOSC, Daniel BULLIAT, Agnès LARGE, Eric RESTIER, Anne-Dominique ATHIMON, Philippe LAPRUN, Janyce DUMONT, Nelly COUSTIER, Carole BONNETON, Didier CHAUVET, Clémentine PERRIER.

COMMERCE – ÉCONOMIE	
Vice-Président	Alain CARRETTE
Membres	Adeline BOSC, Florence LONGIN-PETIT, Anne-Dominique ATHIMON, Éric RESTIER, Nelly COUSTIER.

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

DEVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT - FLEURISSEMENT	
Vice-Président	Didier CHAUVET
Membres	Justine RONZE, Janyce DUMONT.

VOIRIE	
Vice-Président	Daniel BULLIAT
Membres	Alain CARRETTE, Florence LONGIN-PETIT, Clémentine PERRIER.

CULTURE, MUSÉE	
Vice-Président	Adeline BOSC
Membres	Christian DUMOULIN, Philippe LAPRUN, Jean Jacques GONACHON, Justine RONZE.

COMMUNICATION	
Vice-Président	Adeline BOSC
Membres	Janyce DUMONT, Didier CHAUVET, Anne-Dominique ATHIMON, Jean Jacques GONACHON, Justine RONZE.

Il est rappelé que le Maire est président de droit de toutes les commissions d'instruction municipales (Article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

5- DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAONE BEAUJOLAIS.

Le Maire informe que la CCSB a prévu la création de commissions, composées chacune d'au moins un représentant par commune adhérente. Le Conseil Municipal, après avoir recueilli toutes les propositions de candidatures, propose à l'unanimité les nominations suivantes :

Commission	Nom et prénom	Qualité
Aménagement de l'Espace, Urbanisme, Logement, PLH, SIG, Transports, Mobilités	SOTTON Sylvain	Maire
	CARRETTE Alain	Adjoint
	LONGIN-PETIT Florence	Conseillère municipale
Développement économique	SOTTON Sylvain	Maire
	CARRETTE Alain	Adjoint
	BOSC Adeline	Adjointe
	ATHIMON Anne-Dominique	Conseillère municipale
Ruralité, Viticulture, Agriculture, Forêt	BULLIAT Daniel	Adjoint
	DUMOULIN Christian	Adjoint

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

	ATHIMON Anne-Dominique	Conseillère municipale
	DUMONT Janyce	Conseillère municipale

Tourisme	SOTTON Sylvain	Maire
	BOSC Adeline	Adjointe
	BULLIAT Daniel	Adjoint
	ATHIMON Anne-Dominique	Conseillère municipale
	GONACHON Jean Jacques	Conseiller municipal
	LAPRUN Philippe	Conseiller municipal délégué
	BONNETON Carole	Conseillère municipale
	RONZE Justine	Conseillère municipale

Culture, Patrimoine culturel	BOSC Adeline	Adjointe
	DUMOULIN Christian	Adjoint
	RESTIER Éric	Conseiller municipal

Social, Petite enfance, Personnes âgées, Logement social	SOTTON Sylvain	Maire
	LARGE Agnès	Adjointe
	MOULAT Christian	Conseiller municipal
	PERRIER Clémentine	Conseillère municipale

Gestion et Réduction des Déchets, Environnement, ENS, SPANC	SOTTON Sylvain	Maire
	CHAUVET Didier	Conseiller municipal délégué
	COUSTIER Nelly	Conseillère municipale

Voirie, Hydraulique, Érosion	BULLIAT Daniel	Adjoint
	SOTTON Sylvain	Maire
	CARRETTE Alain	Adjoint

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Sport	DUMOULIN Christian	Adjoint
	BONNETON Carole	Conseillère municipale
	RESTIER Éric	Conseiller municipal

6- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX (SMEVA, SYBEMOL, SYDER ...)

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA VALLÉE D'ARDIÈRES (SMEVA)

Le Conseil Municipal proclame délégués au SMEVA, élus à la majorité absolue :

- **DÉLÉGUÉS TITULAIRES :**
 - M. Sylvain SOTTON, Maire
 - M. Daniel BULLIAT, Adjoint au Maire

DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE :

- Mme Florence LONGIN-PETIT, Conseillère municipale.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BEAUJOLAIS D'ENSEIGNEMENT MUSICAL ET ORCHESTRAL (SYBEMOL)

– Le conseil municipal proclame délégués au SYBEMOL, élus à la majorité absolue :

- **DÉLÉGUÉS TITULAIRES :**
 - Mme Adeline BOSCH, Adjointe au Maire
 - M. Christian DUMOULIN, Adjoint au Maire
- **DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :**
 - Anne-Dominique ATHIMON, Conseillère Municipale
 - Jean Jacques GONACHON, Conseiller Municipal

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU RHÔNE (SYDER)

Le conseil municipal proclame délégués au SYDER, élus à la majorité absolue :

- **DÉLÉGUÉ TITULAIRE :**
 - M. Sylvain SOTTON, Maire
- **DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :**
 - M Didier CHAUVET, Conseiller Municipal

7- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DU VAL D'ARDIÈRES.

Le Conseil Municipal désigne M. DUMOULIN Christian, adjoint, comme délégué titulaire au conseil d'administration du Collège.

8- COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal, sans pouvoir être supérieur à seize. En plus du Maire, président de droit, le conseil d'administration est composé en nombre égal de membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et de personnes non membres du Conseil Municipal, nommées par le Maire.

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

L'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que les membres nommés par le Maire le sont parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire propose de désigner les élus municipaux appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS, après avoir fixé leur nombre. Le Maire rappelle que le conseil d'administration du CCAS de BEAUJEU est actuellement de neuf membres, compris le Maire, président.

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- FIXE à neuf le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, dont le Maire, président, quatre membres élus du Conseil Municipal et quatre autres membres nommés par le Maire.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection de ses quatre représentants. Sont élus à l'unanimité :

- Mme Agnès LARGE, Adjointe au Maire
- M Mohamed LICHANI, Conseiller Municipal
- M. Christian MOULAT, Conseiller Municipal
- Mme Florence LONGIN-PETIT, Conseillère municipale.

9- BUDGET COMMUNAL : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : M. Alain CARRETTE, Adjoint délégué

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition applicables en 2026 à chacune des taxes directes locales, à l'unanimité :

- VOTE les taux applicables en 2026, identiques aux taux de référence communaux figurant sur l'état N° 1259 intitulé " État de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026" :

TAXES	TAUX 2026 votés	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits correspondants
Taxe foncière (bâti)	30,56 %	2 072 000 €	633 203 €
Taxe foncière (non bâti)	28,80 %	118 200 €	34 042 €
Taxe d'habitation	16,10 %	219 400 €	30 558 €

10- DÉPÔT DE DOSSIER DE CANDIDATURE AUPRÈS D'ORGANISMES FINANCEURS POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT ANNE DE BEAUJEU.

La commune de Beaujeu, labellisée Petites Villes de Demain, porte un projet de réhabilitation de son bâtiment Anne de Beaujeu, en friche depuis sa dernière activité en 2009 et dont la commune a fait l'acquisition en 2012.

La mairie a accompagné plusieurs projets d'investisseurs privés souhaitant racheter le bien, le réhabiliter et l'exploiter. Tous se sont heurtés à des difficultés financières et opérationnelles du fait de la singularité de cet ouvrage. Anne de Beaujeu étant un bâtiment patrimonial, situé au sein du périmètre des abords des monuments historiques, l'attention des services de l'UDAP sur ce bien est particulièrement forte, engendrant des augmentations de coût d'opération. Le bâtiment est de petite capacité pour un hôtel, et les extensions ne sont pas possibles.

Face à ces blocages, la commune, soutenue par le dispositif « Petites Villes de Demain » et accompagnée par l'UDAP et le CAUE, a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour identifier un exploitant capable de mener un projet d'hôtel-restaurant, tout en respectant les règles de préservation et de valorisation du patrimoine. C'est Madame Clémentine Michel, forte d'une solide expérience dans l'hôtellerie-restauration, qui a été retenue. Son projet, ancré sur le territoire et soutenu par une étude de marché approfondie, répond aux attentes des services de l'UDAP et implique les acteurs locaux.

Pour assurer la viabilité du projet, la commune conservera la propriété du bien, tandis que Madame Michel en deviendra l'exploitante via un bail commercial. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

sélectionnée, avec un début des travaux prévu au second semestre 2026 et une ouverture du site envisagée pour le second semestre 2027.

Cependant, le projet se heurte encore à un déséquilibre financier, lié à l'ampleur des travaux de réhabilitation (le bâtiment étant très dégradé après des années de vacance) et aux surcoûts induits par sa dimension patrimoniale. La commune souhaite proposer un loyer maîtrisé pour garantir la pérennité du projet, sans alourdir excessivement ses finances, déjà limitées pour une commune de 2 000 habitants.

L'obtention de l'aide de tout organisme financeur, que la collectivité sollicite, représente l'opportunité de combler une partie du déficit de cette opération. Le reste du déficit sera comblé par le potentiel recours à l'emprunt (sur 35 ans) auprès de la Banque des territoires (discussions en cours) prouvant le fort engagement de la commune à porter à terme ce projet et à le faire perdurer dans le temps.

Ce projet, crucial pour éviter la démolition totale du bâtiment, répond à un besoin identifié et quantifié sur le territoire, tout en valorisant un patrimoine historique emblématique.

Après exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions pour le projet Anne de Beaujeu et à signer tout acte afférent.

11- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va prendre contact avec l'avocat Jean-Baptiste OLLIER, spécialiste en droit public en vue de lui solliciter une expertise pour nous accompagner dans la finalisation de bail commercial pour Anne de Beaujeu, en coordination avec le notaire de Mme Michel, spécialisé dans ce type de dossier.

- Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une présentation du budget communal 2026 sera proposée lors d'une prochaine commission générale.

- Monsieur le Maire informe que la CCSB va lancer une étude d'évolution de la Maison du terroir. Cette étude pourrait définir si la faisabilité de l'évolution de la MTB comportera ou non une hypothèse avec l'intégration de la médiathèque. Une réponse de la commune est attendue avant le 30 avril et qu'il conviendra de délibérer sur le sujet lors du prochain conseil municipal.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une commission générale (réunion non publique) aura lieu le mardi 7 avril 2026 à 19h30 sur le thème de la réhabilitation de l'Hôtel Anne de Beaujeu avec la présence de l'architecte, Mme Charlene AZÉ et de Mme Clémentine MICHEL, preneuse du projet.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 22 heures 15.

Le Maire,
M. Sylvain SOTTON



Le secrétaire de séance
M. Christian MOULAT